COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse

Edition spéciale

32ème Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien,

Saint-Denis 1er mars 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

32ème conseil des Ministres de la COI

- **32ème Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien - 1er mars 2017**
- **Commission de l'océan indien : Maurice présidera l'organisation cette année**
- **Le ministre Vishnu Lutchmeenaraidoo prend la présidence de la COI**
- **Le Ministre Adam s'exprime sur les grands dossiers de la COI**
- **Conseil des Ministres : Les décisions principales.**
- **Plaidoyer pour un renouveau de la Commission de l'océan Indien**
- **Tribune libre: "Des propositions pour rendre la COI plus visible, plus audible et plus crédible"**
- **La Commission de l'océan Indien veut grandir encore**
- **Pas de voix réunionnaise au Conseil des ministres de la COI**
- **Changement climatique et sécurité à l'ordre du jour**
- **Les Chagos pas à l'ordre du jour de la présidence française de la COI**

32e Session du Conseil des Ministres

HABARI ZA KOMORI
أخبار من جزر القمر | Nouvelles des Comores
Site d'information des Comores. Toute l'actualité des îles Comores et de la diaspora comorienne en continu

01 Mar 2017

32ème Conseil des Ministres de la COI

Hakim AHAMED ZOUBEIRI 13:25:00

Le 27 février 2017, les Officiers permanents de Liaison de la COI se sont réunis pour préparer le Conseil des Ministres de la COI tenu aujourd'hui à l'Île de la Réunion.



Le Ministre comorien des Affaires étrangères, SEM Mohamed Bacar Dossar y a pris part, aux côtés des techniciens du Bureau de la COI aux Comores.

Après quoi, le Ministre et le Point focal national IORA s'envoleront pour Jakarta afin de prendre part au Premier Sommet de l'IORA, devant se tenir le 7 mars prochain.

http://www.habarizacomores.com/2017/03/32eme-conseil-des-ministres-de-la-coi.html

32ème Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien - 1er mars 2017



Place à la République de Maurice

Le 32ème conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien s'est tenu le 1er mars au Parc des expositions et des congrès de St Denis. A cette occasion, la France représentée par Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Développement et de la Francophonie a transmis la présidence de la Commission de l'Océan Indien à la République de Maurice.



Une présidence française qui a permis durant une année de mettre l'accent sur plusieurs axes de travail dont la sécurité, l'environnement et le développement économique.

La Commission Océan Indien représentée par les différents Ministres des Affaires Etrangères des pays de la zone à savoir Comores, Madagascar et Maurice. Egalement présent, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales des Seychelles et le Secrétaire Général de la COI.

Lors de ce Conseil des Ministres, Daniel Gonthier, Vice-président du Département, a souligné le rôle important que doit jouer La Réunion au sein de cette communauté de l'Océan Indien : « *Et j'appelle de mes vœux, la naissance d'une véritable Communauté de l'Océan Indien, afin d'ancrer toujours plus cette identité Indiaocéanique dans le cœur de nos Iles, pour lui donner toute son influence et sa visibilité dans le concert des Nations…*

***Notre présence aujourd'hui loin de se résumer au fait de participer à une réunion de travail, doit s'inscrire à notre sens dans un projet politique ambitieux visant à promouvoir la stabilité et la Paix dans notre région, à soutenir un co-développement solidaire et durable, à favoriser les échanges entre nos populations.* »**

http://www.cg974.fr/index.php/32eme-Conseil-des-Ministres-de-la-Commission-de-lOcean-Indien-1er-mars-2017.html

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

Commission de l'océan indien : Maurice présidera l'organisation cette année

23 FEBRUARY, 2017

Maurice assurera la présidence de la Commission de l'océan Indien à partir du 1er mars prochain à l'occasion de la 32e session du Conseil des ministres qui se tiendra le 1er mars prochain à La Réunion. Cette session sera la première à laquelle participera le nouveau secrétaire général de la COI, Hamada Madi Balero. Ce dernier devrait présenter un bilan des activités pour l'année écoulée et présentera également sa

nouvelle vision de la COI sur la base d'une étude effectuée avec l'aide d'experts internationaux. Le suivi de la mise en place des projets de connectivités aérienne, maritime et numérique sera mentionné, de même que la sécurité au sens large du terme dans cette partie du monde. Les finances de l'organisation régionale seront une question délicate qui figure à l'ordre du jour. Il sera question notamment de l'aide internationale à l'organisation largement financée par l'Union européenne ainsi que de la participation d'autres bailleurs de fonds, dont la Chine et les pays arabes. La gestion financière et l'audit des comptes de l'organisation pourraient donner lieu à un débat intense entre les ministres et représentants des pays membres de la Commission.
C'est le ministre des Affaires étrangères, Vishnu Lutchmeenaraidoo, qui représentera le gouvernement mauricien et qui assurera la présidence de l'organisation à partir de la semaine prochaine. La commission de l'océan Indien est composée des Comores, de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de La Réunion.

http://www.lemauricien.com/article/commission-l-ocean-indien-maurice-presidera-l-organisation-annee

Le ministre Vishnu Lutchmeenaraidoo prend la présidence de la COI

2 MAR 2017



Il est en faveur d'une accélération du processus d'intégration et de rapprochement économique des pays membres. Le ministre des Affaires étrangères Vishnu Lutchmeenaraidoo est depuis hier, mercredi 1er mars, le président de la Commission de l'océan Indien (COI), prenant le relais de Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'État français au Développement et à la Francophonie. Il a été désigné lors du 32e Conseil des ministres de la COI qui s'est tenue à St-Denis, à La Réunion.

«La COI est l'instrument idéal qui doit permettre d'étendre, mais aussi d'approfondir cette volonté d'intégration régionale qui existe maintenant au niveau politique. Il existe un consensus général au niveau des Etats», soutient le ministre Vishnu Lutchmeenaraidoo.

La COI se trouve à la croisée des chemins. En effet, les ministres du Conseil de la COI ont suggéré que la COI puisse évoluer vers une «Communauté des États», ce qui rehaussera la stature politique de

l'organisation. Un comité d'experts va étudier cette idée et soumettra ses recommandations à la prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres, qui aura lieu au mois de septembre.

«Les États s'impliqueront davantage s'ils voient plus de résultats concrets. Il faut que la COI soit plus visible sur le terrain. La COI doit contribuer au mieux-vivre des citoyens de la région», souligne le Chef de la diplomatie mauricienne.

Une quarantaine d'actions prioritaires ont été identifiées. Elles concernent notamment la connectivité régionale, la lutte contre les trafics illicites et contre le terrorisme, la sécurité maritime, l'adaptation au réchauffement climatique ou encore la sécurité alimentaire.

https://www.lexpress.mu/article/301342/ministre-vishnu-lutchmeenaraidoo-prend-presidence-coi

La présidence de la COI passe à Maurice

/1 mars 2017



Le 32e conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI), qui s'est déroulé aujourd'hui au Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis, a permis la transmission de la présidence par la France à la République de Maurice, et la définition des grands axes de travail pour l'année 2017.

C'est donc le ministre des Affaires Étrangères de Maurice, SEM Seetanah Lutchmeenaraidoo qui devient le nouveau président en exercice de la COI, après une passation de flambeau par Jean-Marie Le Guen, Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Développement et de la Francophonie, représentant la France.

Rappelons que la présidence de la COI est tournante et annuelle. Elle est assurée à tour de rôle par le ministre des affaires étrangères de chacun des États membres.

> "La présidence française", rappelle la Préfecture de La Réunion, "conformément aux axes de travail qu'elle s'était fixés (sécurité, environnement, développement économique), a permis notamment la réalisation par la COI d'une conférence régionale sur l'économie bleue et d'une conférence régionale sur la lutte contre le terrorisme".

Le 32e Conseil des Ministres d'aujourd'hui, qui s'est déroulé à Saint-Denis en présence du secrétaire général de la COI, Hamada Madi Boléro, a également permis de définir les principaux axes de travail qui seront développés durant le mandat de Seetanah Lutchmeenaraidoo.

Parmi les nombreux thèmes inscrits sur sa feuille de route, quelques orientations principales : la sécurité, l'économie bleue (notamment avec le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP), qui inclut désormais le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique, et permet une mutualisation des moyens dans le cadre de la coopération régionale), et la connectivité (aérienne, avec l'Alliance Vanille, mais aussi numérique, notamment avec le projet "Métiss" de câble à très haut débit pour les pays membres, lancé en décembre dernier et qui verra le jour à l'horizon 2018 avec un financement de l'ordre de 75 millions d'euros). En matière de sécurité, les efforts se poursuivront activement autour de la lutte contre le trafic de drogues et le terrorisme, qui restent des préoccupations majeures, mais également sur le développement de la sécurité maritime (poursuite du programme MASE).



Marjaana Sall, ambassadrice et chef de délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Maurice, a d'ailleurs annoncé la disponibilité des financements accordés au Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et au Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) aux Seychelles dans le cadre du 11e FED, qui permettra aux deux projets de mettre en place progressivement leur volet opérationnel.

À noter que la COI a également engagé une réflexion autour de la refonte de ses statuts, de son appellation et de l'identité "indianocéanique". Enfin, l'ensemble des décisions (42) a été adopté par les cinq ministres des pays membres, Jean-Marie Le Guen (France), Mohammed Bacar Dossar (Union des Comores), Béatrice Atallah (Madagascar), Seetanah Lutchmeenaraidoo (République de Maurice) et Jean-Paul Adam (Seychelles). *//VK (photos © Bernard Salva / AR27 IHEDN-OI – Tous droits réservés)*

http://www.fagers.fr/2017/03/01/la-presidence-de-la-coi-passe-a-maurice/

Le Ministre Adam s'exprime sur les grands dossiers de la COI

VICTORIA, Seychelles, 1 mars 2017



Il a souligné encore une fois la nécessité de la création d'une structure d'intervention contre le trafic de drogue auprès de la COI et s'est appesanti sur l'urgence de la concrétisation de cette structure pour mener à bien la lutte contre ce fléau qui préoccupe tous les états membres

Représentant le Président Danny Faure à la 32ème session du Conseil des Ministres de la COI, à La Réunion, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, Jean-Paul Adam, a qualifié l'intégration et la coopération régionale de « facteur de stabilité nationale et régionale » essentiel également à la prévention des conflits dans et entre les pays.

Il a souligné la nécessité de mettre un accent particulier sur la réalisation de « notre programme paix et sécurité, et l'assistance en matière électorale ».

En ce qui concerne la Sécurité Maritime, le ministre seychellois a rappelé l'engagement des Seychelles auprès de la communauté internationale pour lutter contre « toutes les formes de menaces maritimes dans la région ».

« Nous comptons sur le soutien continu de l'Union Européenne pour la mise en place aux Seychelles du premier Centre opérationnel de coordination régionale, dans le cadre du programme MASE», a-t-il dit.

Le Ministre Adam s'est également exprimé sur les grands enjeux de l'heure notamment sur le Changement climatique. Il a rappelé qu'à l'occasion de la COP 22, à Marrakech, le Président Danny Faure avait attiré l'attention sur `le coût de l'attentisme et le manquement à l'impératif d'affronter urgemment le changement climatique et avait, par la même occasion, invité la communauté internationale à faire « bénéficier les pays du Sud et particulièrement les petits Etats insulaires en développement, d'un soutien financier et technique urgent». A cet égard, il a salué les efforts de la COI pour trouver les voies et moyens pour faciliter l'accès au Fonds Vert et a confirmé l'appui des Seychelles à cette démarche.

Il a souligné encore une fois la nécessité de la création d'une structure d'intervention contre le trafic de drogue auprès de la COI et s'est appesanti sur l'urgence de la concrétisation de cette structure pour mener à bien la lutte contre ce fléau qui préoccupe tous les états membres.

En ce qui concerne les grands chantiers de la COI comme la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables, la santé publique, les Projets environnementaux et la connectivité, le Ministre Adam a estimé que « tout cela contribue énormément à la croissance des investissements dans nos iles ainsi qu'au développement pour un avenir plus vert », au profit de nos populations.

Enfin, le Ministre Adam a remercié la France/Réunion pour avoir accompli son mandat de président en exercice « avec application et sérieux ». Il a également transmis les meilleurs vœux de succès des Seychelles à la présidence de Maurice qui commence à la fin de cette 32ème session.

A rappeler que le Ministre Adam est accompagné à cette 32ème session du Conseil des Ministres par l'Officier permanent de liaison de la COI pour les Seychelles, Monsieur Kenneth Racombo, et Mme Sandra Isnard, Responsable technique national pour la COI.

http://www.africa-newsroom.com/press/le-ministre-adam-sexprime-sur-les-grands-dossiers-de-la-coi?lang=fr

Conseil des Ministres : Les décisions principales.

Feb 24, 2017

Le conseil des ministres s'est réuni hier, sous la présidence du Premier ministre,Pravind Jugnauth.

Les decisions principales

Dans le cadre de la fête nationale, un match amical est prévu le 11 mars prochain entre la sélection de football des moins de 21 ans de Maurice et celle de Singapour. Un match qui sera joué au stade George V. L'entrée sera gratuite. Cet événement vise à non seulement préparer nos jeunes footballeurs pour les Jeux des Îles de 2019 mais aussi promouvoir le corridor aérien Singapour- Maurice. Le Conseil des ministres, hier, présidé par le Premier ministre Pravind Jugnauth en a pris note hier.

La Copyright Act sera amendée suite aux propositions du comité d'élite visant a une meilleure protection des droits des auteurs et autres parties concernées. Le comité d'élite comprenait notamment des représentants des artistes, de l'Anti Piracy Unit et de la Rights Management Society. Les propositions d'un expert de l'Organisation Mondiale de la Protection Intellectuelle ont été aussi prises en considération. L'ébauche du nouveau projet de loi sera bientôt mise en ligne sur le site web du ministère des Arts et de la culture. Dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme le 8 mars, le conseil a pris note des activités dont l'organisation d'un rassemblement national au Centre Swami Vivekananda à Pailles et d'un atelier de travail sur le thème Young Motherhood. Le thème retenu par l'ONU cette année : 'Les femmes dans un monde du travail en évolution : une planète 50 - 50 d'ici à 2030'. Le conseil prend note que la COI tiendra son 32eme conseil des ministres le 1er mars prochain a l'ile de la Réunion. A l'agenda, la restructuration de la commission et le suivi de 5 projets mauriciens ou encore la coopération bilatérale entre Maurice et Interreg5.

Le conseil des ministres a pris note des retombées de la mission du ministre des collectivités locales et de l'outremer en Inde. Ce dernier a eu plusieurs rencontres avec les autorités indiennes concernant les facilites de transport aérien et maritime sur Agalega.

Un projet qui comprend la construction d'une jetée pour faciliter l'accostage de navires, la réhabilitation et le repavage de la piste

d'atterrissage pour accommoder deux avions, ou encore l'installation d'un générateur électrique de 300 kilowats ainsi que la mise sur pied d'une unité de dessalement d'eau sur l'île.

Dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2017, le conseil a pris note de l'organisation d'un rassemblement national au Centre Swami Vivekananda à Pailles ou plusieurs activités se tiendront simultanément dont un atelier de travail sur le thème Young Motherhood, et la deuxième édition de la commission de le statut des femmes avec la participation des établissements secondaire de l'île. Le thème retenu par l'ONU cette année : 'Les femmes dans un monde du travail en évolution : une planète 50 - 50 d'ici à 2030'.

Le conseil prend note que la COI tiendra son 32ème conseil des ministres le 1er mars prochain à l'île de la Réunion..A l'agenda, la restructuration de la commission, le suivi de 5 projets mauriciens ou encore la coopération bilatérale entre Maurice et Interreg 5,notamment concernant la production de mais au Madagascar et exporte a Maurice et a l'île de la Réunion.

http://www.mbcradio.tv/article/conseil-des-ministres%C2%A0-les-d%C3%A9cisions-principales

tribune.com MADAGASCAR

Plaidoyer pour un renouveau de la Commission de l'océan Indien

vendredi 24 février

À la veille du prochain et très important Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) programmé le 1er mars 2017 à Saint-Denis de La Réunion, des observations critiques sur une institution trentenaire s'imposent ainsi que des suggestions pour la rendre plus dynamique. Les voici.

I.- Les observations critiques

Certes, la COI a connu une évolution qui lui a permis d'acquérir une réelle maturité. Après une longue période de tâtonnement, elle est entrée en 2012 dans une phase de consolidation sous l'impulsion de son dynamique Secrétaire général, le Mauricien Jean Claude de l'Estrac. Néanmoins, l'institution régionale qui regroupe cinq États depuis 1986 – représentant

26 millions de personnes réparties sur 595 000 kilomètres carrés de terres émergées – souffre toujours d'un manque de visibilité : pour le grand public, elle demeure encore un concept flou et lointain. Comme beaucoup d'organisations internationales à vocation régionale, la COI engendre l'indifférence, quand ce n'est pas le scepticisme. De fait, elle est loin d'avoir comblé tous les espoirs que ses créateurs avaient placés en elle en signant à Victoria, le 10 janvier 1984, l'Accord général de coopération entre les États membres. La structure indianocéanique demeure encore trop souvent empêtrée dans des difficultés récurrentes – des difficultés imputables pour la plupart aux Comores, à la France et à Madagascar – et qui sont davantage d'ordre politique, diplomatique et juridique qu'économique, social et culturel. En outre, la COI manque de perspectives globales au niveau de ses objectifs trop cloisonnés, dispersés et, pour la plupart, éphémères.

De fait, les chantiers structurants les plus ambitieux comme le Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) et l'Université de l'océan Indien (UOI) ne sont plus que de lointains souvenirs. Quant aux résultats concrets et durables de la COI, ils sont encore rares et le plus souvent modestes : les flux commerciaux intra-COI restent marginaux dans la mesure où la part du commerce intra-zonal représente – aujourd'hui comme hier – moins de 5 % du commerce total de la région avec les pays tiers. Un constat d'échec avait déjà été établi, en ce sens, par l'un des Secrétaires généraux de la COI. Dans une de ses rares interviews à la presse, le Comorien Caabi Elyachroutu Mohamed avouait : « *Notre principal échec est de n'avoir pu créer un espace économique. Il n'y a pas eu d'intensification des échanges. C'est là le maillon le plus faible de la coopération inter-régionale* ». Formulée le 23 novembre 1999, cette courageuse autocritique pourrait fort bien être reprise en 2017, en des termes voisins, par l'actuel Secrétaire général de la COI : le Comorien Hamada Madi Boléro.
Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité dans l'Indianocéanie ? Une communauté de destin est-elle concevable entre des États qui ont en commun le poids de l'insularité, l'étroitesse des marchés intérieurs, une vulnérabilité environnementale croissante et des niveaux de développement économique disparates ? La COI est-elle par ailleurs un cadre de référence approprié ? Existe-t-il surtout une réelle volonté d'agir ensemble chez les responsables des États membres ? En résumé, faut-il déjà sonner le tocsin ? Mais sur un autre versant, le moment est-il opportun de faire le bilan de la COI alors même que des travaux de soubassement sont en cours ? Dans la mesure où cette organisation régionale est entrée depuis 2012 dans une phase de restructuration, une réponse négative s'impose. Pour relever le défi de la mondialisation des échanges, les dirigeants des pays de l'Indianocéanie n'ont pas d'autre choix que de parler d'une seule voix pour espérer se faire entendre. Ils doivent tout mettre en œuvre pour sortir de leur splendide isolement et surmonter ensemble leurs handicaps. Faut-il au besoin ajouter que, pour y

parvenir, la COI n'est ici en concurrence avec aucune autre organisation internationale ?

Que faire alors, selon la judicieuse et lancinante question posée en 2013 par l'ancien Secrétaire général, pour « rendre *la COI plus visible, plus audible et plus crédible* » ? Certes, il est bon que siège régulièrement le Conseil de la COI qui regroupe les ministres des États membres parce qu'il s'agit-là d'un organe de prise de décision sur des projets d'intérêt commun. À ce titre, l'institution régionale a déjà le mérite d'exister et d'être une plateforme de dialogue politique et diplomatique incontournable entre les États du sud-ouest de l'océan Indien. Sous cet angle, Jean Claude de l'Estrac a tenu à souligner, à plusieurs reprises, le rôle « *actif, constructif et reconnu de la COI* » – *malgré « des moyens limités* » – dans le processus de « *sortie de crise* » qui a sévi à Madagascar entre 2009 et 2013. Encre convient-il d'aller plus loin : au plan institutionnel, l'affermissement de la COI demeure une ardente obligation.

II.- Les suggestions pour l'avenir immédiat.

La COI doit davantage associer à ses projets l'île de La Réunion qui est la porte d'accès naturelle à l'Union européenne pour les produits de l'Indianocéanie. Il serait également nécessaire de rendre plus réguliers les sommets de la COI dans la mesure où cette instance est seule capable de provoquer un électrochoc salutaire dans les domaines les plus sensibles et aboutir à des décisions qui s'imposent ensuite aux administrations nationales, souvent paralysées par les lenteurs bureaucratiques. À cet égard, la décision adoptée le 3 décembre 1999 par le IIe Sommet visant à réunir les chefs d'État et de Gouvernement de l'Indianocéanie « *tous les quatre ans* » est appropriée même si, dans les faits, elle n'a pas, à ce jour, été respectée. Lors de sa session tenue à Moroni les 27 et 28 août 2013, le Comité des OPL a ainsi demandé au Secrétaire général d'envisager « *avec les États membres la possibilité d'un Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI* », un sommet qui a pu enfin siéger à Moroni le 23 août 2014. Ce Comité a aussi prôné une meilleure définition des responsabilités des organes de la COI et notamment une réorganisation des rapports entre l'institution régionale et son Secrétaire général.

Dans un autre domaine, il n'est pas acceptable que certains États retardent le paiement de leurs modestes contributions annuelles obligatoires ou que la COI ait toujours pour principal partenaire et bailleur de fonds l'Union européenne. C'est dire qu'il importe de diversifier les sources de financement de l'institution régionale afin de la rendre plus autonome. La COI aurait ainsi intérêt à impulser un nouveau type de gouvernance dans l'Indianocéanie par une implication plus grande du secteur privé dans ses projets, afin de rendre ces derniers plus performants. De même, il est impératif d'assurer la pérennisation des programmes de la COI financés par les bailleurs internationaux traditionnels avec toutefois un concours financier plus important des pays membres afin de contribuer au renforcement de l'autosuffisance de la

région dans un respect toujours plus grand de l'environnement terrestre et marin. Il est enfin hautement souhaitable que les efforts communs aboutissent à rendre les échanges commerciaux plus conséquents entre les États membres de la structure indianocéanique.

Parallèlement, la COI doit cesser d'entreprendre des actions trop diversifiées qui restent souvent sans lendemain. Il faut ici rappeler que son IIe Sommet, réuni à Saint-Denis en 1999, avait pu se féliciter de « *l'engagement des États à apporter les soutiens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique régionale en matière de développement durable* ». Dans cette optique, ne serait-il pas cohérent pour les responsables de l'Indianocéanie d'envisager la constitution d'une Association du tourisme des îles de l'océan Indien (ATIOI) ainsi que la renaissance et la pérennisation d'une véritable Université de l'océan Indien (UOI) ? En outre, la région indianocéanique n'est pas a priori assez vaste pour être viable. La critique est flagrante lorsque l'on compare la COI aux autres organisations régionales qui existent dans l'océan Afro-asiatique. Dès lors, l'élargissement de la COI à certains États d'Afrique orientale et à des États insulaires de l'océan Indien devrait être envisagé pour éviter sa marginalisation. Enfin, une concertation plus grande devrait s'instaurer entre la COI et les autres blocs économiques de cette partie du monde, composés de pays à fort potentiel de développement, conformément à l'Accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 par l'Union européenne et les États ACP.
Plus encore, un pas décisif doit être franchi pour que la COI devienne le cadre privilégié d'un développement économique effectif et pérenne dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien. Au plan psychologique, il est indispensable que les responsables des États membres croient en l'avenir de la COI et ne lui ménagent pas leurs concours. Il leur appartient de résister à la tentation parfois forte de faire cavalier seul, tout en revendiquant l'appartenance à l'institution régionale. En d'autres termes, ils doivent faire preuve de persévérance en se persuadant, comme le souligne Frédérique Cadet – dès 1996 – que si « l*a voie du développement est longue, celle du développement concerté l'est plus encore* ».
Pour permettre enfin l'émergence d'une authentique et durable identité indianocéanienne – une indianocéanité humaniste et solidaire aux plans économique, écologique et culturel – évoquée à Moroni dans la Déclaration finale du IVe Sommet de la COI, les États membres seraient certainement inspirés en prenant en considération le point de vue visionnaire de Reynolds Michel, ainsi exprimé, le 20 juin 2014 : « *Après 30 ans d'existence, la COI a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle étape, d'un passage de la coopération à une certaine intégration. Pourquoi pas la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire ?* ». Pour renforcer les liens inter-îles, il serait également approprié de réfléchir à la création d'une chaîne de radio et de télévision permanente et commune aux cinq

États membres de la COI et à l'émergence d'une association des parlementaires de l'Indianocéanie dotée d'un pouvoir consultatif officiel au sein de l'institution régionale, ce qui implique à l'évidence une modification de ses statuts.

Réflexions terminales

Dans cette conception ambitieuse, mobilisatrice, régénérée et seule en fait susceptible de créer une véritable dynamique indianocéanienne, l'expression « *Commission de l'océan Indien* » mériterait alors d'être amendée ou remplacée, tant il est vrai que cette plateforme de coopération régionale ne saurait demeurer, ad vitam æternam, un simple organisme administratif, technique et gestionnaire de projets épars et éphémères. Pour Jean Claude de l'Estrac, l'un des plus fervents partisans de cette mutation, une nouvelle dénomination s'impose « *pour incarner une communauté de destin qui unit nos peuples et nos pays* ». Dès lors, pourquoi ne pas retenir l'expression plus appropriée de « *Communauté de l'océan Indien* » ou celle assurément plus originale et poétique d'« *Indianocéanie* » ?
Dotée d'un hymne intitulé « *Ensemble* », interprété pour la première fois le 23 août 2014 lors de son IVe Sommet, la COI est en vérité à un tournant historique. Convient-il enfin d'ajouter – pour conclure – que son déclin et, a fortiori, sa disparition serait préjudiciable à tous les pays qui appartiennent à la famille indianocéanienne et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?
André ORAISON, Professeur des Universités, Juriste et Politologue
http://www.madagascar-tribune.com/Plaidoyer-pour-un-renouveau-de-la,22878.html

Tribune libre: "Des propositions pour rendre la COI plus visible, plus audible et plus crédible"

Par André ORAISON, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

À la veille du prochain et très important Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) programmé le 1er mars 2017 à Saint-Denis de La Réunion, des observations critiques sur une institution trentenaire s'imposent ainsi que des suggestions pour la rendre plus dynamique. Les voici.

I.- Les observations critiques.

Certes, la COI a connu une évolution qui lui a permis d'acquérir une réelle maturité. Après une longue période de tâtonnement, elle est entrée en 2012 dans une phase de consolidation sous l'impulsion de son dynamique Secrétaire général, le Mauricien Jean Claude de l'Estrac. Néanmoins, l'institution régionale qui regroupe cinq États depuis 1986 – représentant 26 millions de personnes réparties sur 595 000 kilomètres carrés de terres émergées – souffre toujours d'un manque de visibilité : pour le grand public, elle demeure encore un concept flou et lointain. Comme beaucoup d'organisations internationales à vocation régionale, la COI engendre l'indifférence, quand ce n'est pas le scepticisme. De fait, elle est loin d'avoir comblé tous les espoirs que ses créateurs avaient placés en elle en signant à Victoria, le 10 janvier 1984, l'Accord général de coopération entre les États membres. La structure indianocéanique demeure encore trop souvent empêtrée dans des difficultés récurrentes – des difficultés imputables pour la plupart aux Comores, à la France et à Madagascar – et qui sont davantage d'ordre politique, diplomatique et juridique qu'économique, social et culturel. En outre, la COI manque de perspectives globales au niveau de ses objectifs trop cloisonnés, dispersés et, pour la plupart, éphémères.

De fait, les chantiers structurants les plus ambitieux comme le Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) et l'Université de l'océan Indien (UOI) ne sont plus que de lointains souvenirs. Quant aux résultats concrets et durables de la COI, ils sont encore rares et le plus

souvent modestes : les flux commerciaux intra-COI restent marginaux dans la mesure où la part du commerce intra-zonal représente – aujourd'hui comme hier – moins de 5 % du commerce total de la région avec les pays tiers. Un constat d'échec avait déjà été établi, en ce sens, par l'un des Secrétaires généraux de la COI. Dans une de ses rares *interviews* à la presse, le Comorien Caabi Elyachroutu Mohamed avouait : *"Notre principal échec est de n'avoir pu créer un espace économique. Il n'y a pas eu d'intensification des échanges. C'est là le maillon le plus faible de la coopération inter-régionale".* Formulée le 23 novembre 1999, cette courageuse autocritique pourrait fort bien être reprise en 2017, en des termes voisins, par l'actuel Secrétaire général de la COI : le Comorien Hamada Madi Boléro.

Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité dans l'Indianocéanie ? Une communauté de destin est-elle concevable entre des États qui ont en commun le poids de l'insularité, l'étroitesse des marchés intérieurs, une vulnérabilité environnementale croissante et des niveaux de développement économique disparates ? La COI est-elle par ailleurs un cadre de référence approprié ? Existe-t-il surtout une réelle volonté d'agir ensemble chez les responsables des États membres ? En résumé, faut-il déjà sonner le tocsin ? Mais sur un autre versant, le moment est-il opportun de faire le bilan de la COI alors même que des travaux de soubassement sont en cours ? Dans la mesure où cette organisation régionale est entrée depuis 2012 dans une phase de restructuration, une réponse négative s'impose. Pour relever le défi de la mondialisation des échanges, les dirigeants des pays de l'Indianocéanie n'ont pas d'autre choix que de parler d'une seule voix pour espérer se faire entendre. Ils doivent tout mettre en œuvre pour sortir de leur splendide isolement et surmonter ensemble leurs handicaps. Faut-il au besoin ajouter que, pour y parvenir, la COI n'est ici en concurrence avec aucune autre organisation internationale ?

Que faire alors, selon la judicieuse et lancinante question posée en 2013 par l'ancien Secrétaire général, pour *"rendre la COI plus visible, plus audible et plus crédible"* ? Certes, il est bon que siège régulièrement le Conseil de la COI qui regroupe les ministres des États membres parce qu'il s'agit-là d'un organe de prise de décision sur des projets d'intérêt commun. À ce titre, l'institution régionale a déjà le mérite d'exister et d'être une plateforme de dialogue politique et diplomatique incontournable entre les États du sud-ouest de l'océan Indien. Sous cet angle, Jean Claude de l'Estrac a tenu à souligner, à plusieurs reprises, le rôle *"actif, constructif et reconnu de la COI"* – malgré *"des moyens limités"* – dans le

processus de *"sortie de crise"* qui a sévi à Madagascar entre 2009 et 2013. Encre convient-il d'aller plus loin : au plan institutionnel, l'affermissement de la COI demeure une ardente obligation.

II.- Les suggestions pour l'avenir immédiat.

La COI doit davantage associer à ses projets l'île de La Réunion qui est la porte d'accès naturelle à l'Union européenne pour les produits de l'Indianocéanie. Il serait également nécessaire de rendre plus réguliers les sommets de la COI dans la mesure où cette instance est seule capable de provoquer un électrochoc salutaire dans les domaines les plus sensibles et aboutir à des décisions qui s'imposent ensuite aux administrations nationales, souvent paralysées par les lenteurs bureaucratiques. À cet égard, la décision adoptée le 3 décembre 1999 par le IIe Sommet visant à réunir les chefs d'État et de Gouvernement de l'Indianocéanie "*tous les quatre ans*" est appropriée même si, dans les faits, elle n'a pas, à ce jour, été respectée. Lors de sa session tenue à Moroni les 27 et 28 août 2013, le Comité des OPL a ainsi demandé au Secrétaire général d'envisager *"avec les États membres la possibilité d'un Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI*", un sommet qui a pu enfin siéger à Moroni le 23 août 2014. Ce Comité a aussi prôné une meilleure définition des responsabilités des organes de la COI et notamment une réorganisation des rapports entre l'institution régionale et son Secrétaire général.

Dans un autre domaine, il n'est pas acceptable que certains États retardent le paiement de leurs modestes contributions annuelles obligatoires ou que la COI ait toujours pour principal partenaire et bailleur de fonds l'Union européenne. C'est dire qu'il importe de diversifier les sources de financement de l'institution régionale afin de la rendre plus autonome. La COI aurait ainsi intérêt à impulser un nouveau type de gouvernance dans l'Indianocéanie par une implication plus grande du secteur privé dans ses projets, afin de rendre ces derniers plus performants. De même, il est impératif d'assurer la pérennisation des programmes de la COI financés par les bailleurs internationaux traditionnels avec toutefois un concours financier plus important des pays membres afin de contribuer au renforcement de l'autosuffisance de la région dans un respect toujours plus grand de l'environnement terrestre et marin. Il est enfin hautement souhaitable que les efforts communs aboutissent à rendre les échanges commerciaux plus conséquents entre les États membres de la structure indianocéanique.

Parallèlement, la COI doit cesser d'entreprendre des actions trop diversifiées qui restent souvent sans lendemain. Il faut ici rappeler que son IIe Sommet, réuni à Saint-Denis en 1999, avait pu se féliciter de *"l'engagement des États à apporter les soutiens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique régionale en matière de développement durable"*. Dans cette optique, ne serait-il pas cohérent pour les responsables de l'Indianocéanie d'envisager la constitution d'une Association du tourisme des îles de l'océan Indien (ATIOI) ainsi que la renaissance et la pérennisation d'une véritable Université de l'océan Indien (UOI) ? En outre, la région indianocéanique n'est pas *a priori* assez vaste pour être viable. La critique est flagrante lorsque l'on compare la COI aux autres organisations régionales qui existent dans l'océan Afro-asiatique. Dès lors, l'élargissement de la COI à certains États d'Afrique orientale et à des États insulaires de l'océan Indien devrait être envisagé pour éviter sa marginalisation. Enfin, une concertation plus grande devrait s'instaurer entre la COI et les autres blocs économiques de cette partie du monde, composés de pays à fort potentiel de développement, conformément à l'Accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 par l'Union européenne et les États ACP.

Plus encore, un pas décisif doit être franchi pour que la COI devienne le cadre privilégié d'un développement économique effectif et pérenne dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien. Au plan psychologique, il est indispensable que les responsables des États membres croient en l'avenir de la COI et ne lui ménagent pas leurs concours. Il leur appartient de résister à la tentation parfois forte de faire cavalier seul, tout en revendiquant l'appartenance à l'institution régionale. En d'autres termes, ils doivent faire preuve de persévérance en se persuadant, comme le souligne Frédérique Cadet – dès 1996 – que si *"la voie du développement est longue, celle du développement concerté l'est plus encore*".

Pour permettre enfin l'émergence d'une authentique et durable identité indianocéanienne – une indianocéanité humaniste et solidaire aux plans économique, écologique et culturel – évoquée à Moroni dans la Déclaration finale du IVe Sommet de la COI, les États membres seraient certainement inspirés en prenant en considération le point de vue visionnaire de Reynolds Michel, ainsi exprimé, le 20 juin 2014 : *"Après 30 ans d'existence, la COI a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle étape, d'un passage de la coopération à une certaine intégration. Pourquoi pas la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire".*

Pour renforcer les liens inter-îles, il serait également approprié de réfléchir à la création d'une chaîne de radio et de télévision permanente et commune aux cinq États membres de la COI et à l'émergence d'une association des parlementaires de l'Indianocéanie dotée d'un pouvoir consultatif officiel au sein de l'institution régionale, ce qui implique à l'évidence une modification de ses statuts.

Réflexions terminales

Dans cette conception ambitieuse, mobilisatrice, régénérée et seule en fait susceptible de créer une véritable dynamique indianocéanienne, l'expression *"Commission de l'océan Indien"* mériterait alors d'être amendée ou remplacée, tant il est vrai que cette plateforme de coopération régionale ne saurait demeurer, *ad vitam æternam,* un simple organisme administratif, technique et gestionnaire de projets épars et éphémères. Pour Jean Claude de l'Estrac, l'un des plus fervents partisans de cette mutation, une nouvelle dénomination s'impose *"pour incarner une communauté de destin qui unit nos peuples et nos pays*". Dès lors, pourquoi ne pas retenir l'expression plus appropriée de *"Communauté de l'océan Indien* " ou celle assurément plus originale et poétique d'*"Indianocéanie*" ?

Dotée d'un hymne intitulé "*Ensemble*", interprété pour la première fois le 23 août 2014 lors de son IVe Sommet, la COI est en vérité à un tournant historique. Convient-il enfin d'ajouter – pour conclure – que son déclin et, *a fortiori*, sa disparition serait préjudiciable à tous les pays qui appartiennent à la famille indianocéanienne et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?

http://www.zinfos974.com/Tribune-libre-Des-propositions-pour-rendre-la-COI-plus-visible-plus-audible-et-plus-credible_a111462.html

clicanoo.re

La Commission de l'océan Indien veut grandir encore

2 mars 2017

AddThis Sharing Buttons

Share to FacebookShare to TwitterShare to Google+Share to LinkedInShare to EmailShare to Imprimer



"Notre Commission est jeune, mais désormais mature de par le nombre, la variété et la qualité des projets qu'elle traite" (photos L.L-Y).

Le 32e conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, réuni hier à Saint-Denis, a souligné son désir de donner une nouvelle impulsion aux échanges d'expériences et de savoir-faire entre les îles. À l'issue des travaux, La France a confié la présidence à l'île Maurice.

Lutchmi Naraidoo Seetanah, ministre mauricien des affaires étrangères estime que le coup de poker initié en 1982 à Port-Louis, par son pays, avec le soutien des Seychelles et de Madagascar, a payé. Certes, il le reconnaît, les choses n'ont jamais été faciles. "Notre méfiance mutuelle a gêné notre intégration régionale." Mais petit à petit, les mentalités ont évolué et "la famille indiaocéanique" (pour reprendre l'expression de Mohamed Bacar, son homologue des Comores) s'est agrandie avec La Réunion et les Comores dès 1986.

http://actus.clicanoo.re/article/politique/1431886-la-commission-de-locéan-indien-veut-grandir-encore

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Pas de voix réunionnaise au Conseil des ministres de la COI

J.B. / 2 mars 2017

Depuis 2014, la régression du statut de La Réunion au sein de la Commission de l'océan Indien a été officiellement consacrée. Le nom de notre île n'apparaissait pas dans la déclaration finale du Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Le déroulement du 32e Conseil des ministres de la COI organisé hier à Saint-Denis a confirmé ce fait. C'est un ambassadeur basé à Paris qui menait les débats. Aucun Réunionnais n'était à la tribune, et aucun Réunionnais n'a pris la parole lors des cérémonies officielles. Or, la COI n'est pas d'une importance aussi stratégique pour la France que pour La Réunion.

L'attitude du représentant de la France a fait tourner cette orientation à la caricature. Au terme d'un voyage de 10.000 kilomètres, c'est lui qui a souhaité la bienvenue à nos voisins. Lors des interventions des ministres des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, le secrétaire d'État semblait plus occupé à regarder les informations défilant sur son téléphone qu'à écouter les discours. Or, c'est tout de même lui qui était jusqu'à hier le président de la COI. Le comble a été atteint lors de la conférence de presse. Jean-Marie Le Guen a publiquement avoué sa méconnaissance d'un projet qui était à l'ordre du jour du Conseil, et pour lequel il venait de signer juste avant au nom de la France, et donc de La Réunion, une charte d'engagement.

Cette attitude est inquiétante. Est-elle révélatrice de la manière dont les intérêts réunionnais sont défendus par la France dans la COI ? Que doivent penser nos voisins d'une telle apparente désinvolture ?

Rappelons que la présence de la France au sein de la COI est singulière. La COI est la concrétisation sous forme étatique de conférences de partis progressistes de pays décolonisés. C'est ainsi que la COI était au départ une organisation rassemblant uniquement des États qui avaient fait leur décolonisation. À La Réunion, la décolonisation a été faite sous une autre forme que l'indépendance. Elle est intégrée à la République. C'est ce qui a permis à la France, ancienne puissance coloniale, d'intégrer une organisation constituée d'États riverains de l'océan Indien issus de la décolonisation.

Mais aujourd'hui, les Réunionnais sont réduits au silence. Le résultat est désastreux, car ce sont les premiers concernés par les décisions prises au sein de la COI.

http://www.temoignages.re/politique/edito/pas-de-voix-reunionnaise-au-conseil-des-ministres-de-la-coi,88963

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Changement climatique et sécurité à l'ordre du jour

32e Conseil des ministres de la COI

Manuel Marchal / 2 mars 2017

Le Parc des expositions de Saint-Denis accueillait hier le 32e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien. Cet événement a permis de faire le bilan de la présidence française et de marquer le début de la présidence mauricienne de l'organisation. Il a vu aussi une rapide avancée des travaux qui se sont conclus avec deux heures d'avance sur l'horaire prévu. Lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, aucun élu réunionnais n'a pris la parole.



Les membres du Conseil des ministres de la COI : Mohamed Bacar (Comores), Béatrice Attacha (Madagascar), Jean-Marie Le Guen (France), Hamada Boléro (secrétaire général de la COI), Seetanah Lutchmeenaraidoo (Maurice) et Jean-Paul Adam (Seychelles).

La France a transmis hier la présidence de la Commission de l'océan Indien lors du 32e Conseil des ministres de l'organisation créée en 1984 par Madagascar, Maurice et les Seychelles, et à laquelle ont adhéré en 1986 la France par l'intermédiaire de La Réunion, et les Comores. Outre les ministres des Affaires étrangères de nos plus proches voisins, la Chine était représentée par son ambassadeur à Maurice. La Chine a en effet le statut d'observateur. L'Union européenne, principal contributeur financier, avait délégué son ambassadeur à Maurice et aux Seychelles. Des élus de la Région Réunion et le Département faisaient partie de la délégation française, les présidents de ces deux collectivités n'étaient pas présents.

L'ouverture et la clôture étaient présidées par l'ambassadeur Hallade, délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien. Aucun Réunionnais n'a pris la parole lors de ces deux séquences.

Hamada Boléro, secrétaire général de la COI, a insisté sur le bilan comptable de l'organisation. En 2016, les dépenses de fonctionnement sont inférieures à 6 % du budget. Sur 300 millions d'euros gérés depuis 35 ans, moins de 30 millions ont servi au fonctionnement.

Sécurité énergétique et alimentaire

Comme tous les autres intervenants, il a insisté sur l'importance de prendre en compte le changement climatique dans les politiques. « Les questions climatiques pèsent de plus en plus sur les consciences et les finances », a-t-il souligné. L'Accord de Paris est un moyen d'accélérer la mise en œuvre des Plans climat, afin d'intensifier les politiques d'atténuation et d'adaptation.

Un autre point commun aux interventions est celui de la priorité accordée à la sécurité. C'est tout d'abord la sécurité des échanges, avec la mise en œuvre à Madagascar d'un centre de fusion des informations maritimes. L'objectif est de lutter contre la piraterie. L'autre volet de cette sécurité touche à l'alimentation. Avec le soutien de la FAO, la COI a lancé un programme régional de sécurité alimentaire qui vise à s'appuyer sur Madagascar pour en faire le grenier de notre région. C'est une réalisation très attendue, notamment par les Seychelles. Jean-Paul Adam, ministre de la Santé, a rappelé que les Seychelles importent 90 % de son alimentation. Le raccourcissement de son approvisionnement est donc un enjeu stratégique.

Les membres de la COI comptent également valoriser les ressources de l'océan. C'est un gisement d'emplois, a souligné Seetanah Lutchmeenaraidoo, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce extérieur de Maurice. L'économie bleue est un moyen sur lequel la COI veut s'appuyer pour se développer.

Hamada Boléro a également constaté que la COI est diminuée pour peser dans des dossiers importants, tels que la négociation des accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Ce manque de moyen fait qu'elle ne pourra pas défendre les intérêts des peuples comme il se doit. C'est pourquoi le secrétaire général de la COI a plaidé pour un renforcement de l'organisation. Il demande à dépasser le cadre gestionnaire afin de faire évoluer la Commission de l'océan Indien en Communauté de l'océan Indien. Cet appel à une plus forte intégration trouve son origine dans l'histoire, avec des imaginaires imbriqués.

Début de la présidence mauricienne

Aussi bien lors de la cérémonie d'ouverture que celle de clôture, Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État au développement et à la francophonie, et également président en exercice de la COI, a fait le bilan de la présidence française dans trois domaines : sécurité, environnement et développement économique. Il a souligné des avancées.

L'ordre du jour du 32e Conseil des ministres devait notamment évoquer l'engagement d'un nouveau programme, SEGA One Health, un projet visant à prévenir les épizooties. L'épidémie de fièvre aphteuse à Rodrigues et à Maurice a en effet rappelé la vulnérabilité de notre région à ce genre d'événement qui a d'importantes répercussions sanitaires et économiques.

C'est pourquoi à côté du relevé des décisions, la signature de la Charte d'engagement pour SEGA One Health était un temps fort de la clôture du

32e Conseil des ministres. Il n'en demeure pas moins qu'interrogé sur le contenu de ce programme, Jean-Marie Le Guen a avoué son incapacité à répondre et a sollicité de l'aide dans la salle. Il fut donc secouru par le directeur régional de l'AFD. Un moment d'égarement sans doute compréhensible. Cela fait seulement trois mois que Jean-Marie Le Guen assume un poste au gouvernement qui fait de lui le président de la COI. Il n'a échappé à personne que pendant que les ministres intervenaient lors de la cérémonie d'ouverture, le représentant de la France passait du temps à consulter son téléphone.

Le conseil s'est conclu par une brève intervention de la nouvelle présidence mauricienne qui met en avant trois points pour sa feuille de route : approfondir l'intégration, informer la population sur les projets de la COI pour qu'elle puisse se les approprier, placer 'économie bleue au centre des préoccupations.

Au niveau du fonctionnement, l'Union européenne fera partie des commissions qui décident des grands projets. Seetanah Lutchmeenaraidoo conclut en saluant Paris qui veut s'impliquer à fond dans l'intégration régionale.

M.M.

http://www.temoignages.re/politique/co-developpement/changement-climatique-et-securite-a-l-ordre-du-jour,88962

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Les Chagos pas à l'ordre du jour de la présidence française de la COI

Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État au développement et à la francophonie

2 mars 2017



La lutte des Chagossiens pour retourner dans leur pays ne cesse de s'amplifier. Elle concerne tous les pays de notre région, au nom de la solidarité avec un peuple victime du néo-colonialisme. Gélita Hoarau a d'ailleurs publiquement interpellé le gouvernement à ce sujet lors d'une question au Sénat.

Jusqu'à hier, la France était présidente de la COI. C'est donc elle qui fixait les questions à examiner au Conseil des ministres. Mais pour Jean-Marie Le Guen, représentant de la France, les Chagos ne sont pas à l'ordre du jour, « ce n'est pas ici que nous traitons ce type de sujet ».

http://www.temoignages.re/politique/actualites/les-chagos-pas-a-l-ordre-du-jour-de-la-presidence-francaise-de-la-coi,88960